



ᑭᓄᓐ ᑭᓄᓐ ᑭᓄᓐ ᑭᓄᓐ ᑭᓄᓐ  
Qulliq Energy Corporation  
Société d'énergie Qulliq  
Qulliq Airuyaktuqunik Ikumatjutiit

## Message d'intérêt public

### Installation non autorisée de systèmes d'énergie renouvelable

**Date de début : 9 septembre 2019**

**Date de fin : 30 septembre 2019**

**Nunavut**

**60 s**

La Société d'énergie Qulliq (SEQ) aimerait informer la population que l'installation d'un système d'énergie renouvelable raccordé au réseau électrique doit toujours faire l'objet d'une autorisation du Bureau de l'inspecteur en chef des systèmes électriques et de la SEQ.

Afin d'assurer la sécurité des ouvriers et la fiabilité des réseaux électriques du territoire, nous demandons aux Nunavummiuts de consulter la SEQ avant d'installer un système d'énergie renouvelable.

Tout système d'énergie renouvelable raccordé au réseau électrique sans autorisation de la SEQ et du Bureau de l'inspecteur en chef des systèmes électriques pourrait faire l'objet d'une ordonnance de débranchement.

Pour connaître les exigences techniques de la SEQ quant aux systèmes d'énergie renouvelable raccordés au réseau électrique, appelez au 867 979-7583 ou écrivez à [servicedesk@SEQ.nu.ca](mailto:servicedesk@SEQ.nu.ca).

Pour obtenir des renseignements sur les exigences d'installation de systèmes d'énergie renouvelable raccordés au réseau, écrivez au Bureau de l'inspecteur en chef des systèmes électriques à [esafety@gov.nu.ca](mailto:esafety@gov.nu.ca).

###

Renée Boucher  
Gestionnaire intérimaire des communications intégrées  
Société d'énergie Qulliq  
867 979-7524  
[rboucher@qec.nu.ca](mailto:rboucher@qec.nu.ca)